

GROUPE PROVENCE UNIE



La sécurité des Provençaux : notre priorité « Pour un Département qui protège »

Pour construire un Département fort, responsable et solidaire, notre majorité a fait le choix d'ériger la sécurité des Provençaux parmi ses priorités de mandature. Ainsi, les élus « Provence Unie » œuvrent dans tous les domaines où la loi permet de le faire, pour rendre la vie des habitants de notre territoire plus sûre et lutter contre toutes les formes d'insécurité.

- Nous soutenons les forces de l'ordre en améliorant leurs conditions de travail,
- Nous développons la vidéo-protection dans toutes les villes volontaires du Département,
- Nous donnons aux sapeurs-pompiers les moyens de protéger les Provençaux et combattre les catastrophes naturelles,
- Nous sécurisons les collèges pour en faire des lieux apaisés propices à l'épanouissement de notre jeunesse,
- Nous protégeons les femmes et les enfants victimes de violence.

1. Soutenir les forces de l'ordre

Grâce à notre majorité départementale, les forces de l'ordre travaillent dans de meilleures conditions.

- ⇒ Plan de financement pour la création de 10 gendarmeries départementales (50 millions d'euros) et la rénovation de 5 gendarmeries communales (près de 1,5 millions d'euros) sous le précédent mandat.
- ⇒ Soutien aux projets des polices nationale et municipale :
 - Nous avons engagé 3 millions d'euros en 2021 et 2,4 millions d'euros en 2022 pour financer l'équipement des polices municipales (gilets pare-balles, logiciels, équipement anti intrusions, etc.)
 - O Nous n'hésitons jamais à répondre aux besoins des forces de l'ordre : véhicules 4x4 pour la gendarmerie et la police nationale, bateau ultra rapide pour le raid, chevaux pour la garde républicaine, scanner laser permettant de figer des scènes de crime. Plus d'1 million d'euros ont été consacrés à ces aides en équipement.
- ⇒ Plus de 62 millions d'euros consacrés à soutenir les forces de l'ordre et leur travail quotidien sous le précédent mandat.

2. Aider au déploiement de la vidéo-protection,

La vidéo-protection est l'un des moyens de lutte les plus efficaces contre les incivilités et les actes délictueux qui dégradent la qualité de vie, à la fois en termes de prévention et de répression. Cela permet notamment de renforcer la sécurité à proximité des écoles. Notre majorité départementale accompagne tous les maires qui souhaitent la mettre en place.

- ⇒ 19 millions d'euros engagés sous le précédent mandat.
- ⇒ Accompagnement à hauteur de 80% des projets pour l'installation de systèmes de vidéo-protection et l'installation de centres de supervision urbains chargés de visionner, 7j/7 et 24h/24 les images de vidéo-protection.
- ⇒ Les collèges publics qui adhèrent au plan 100% sécurité bénéficient de caméras sécurisant les entrées et sorties des élèves.

3. Protéger les Provençaux des catastrophes naturelles

Notre majorité départementale veut garantir un secours optimal aux Provençaux en améliorant les conditions de travail de sapeurspompiers. Cela prend tout son sens dans un département dont les caractéristiques géographiques et climatiques le soumettent à des inondations, des mouvements de terrains, des séismes, des érosions littorales ou des submersions marines, ainsi qu'aux incendies, et qui compte 17 sites industriels classés SEVESO.

- ⇒ En 6 ans, nous avons augmenté le budget de fonctionnement du SDIS de plus de 20%, pour un total de près de 70 millions d'euros.
- ⇒ Nous avons **créé plus de 120 postes de sapeurs-pompiers** pour assurer une meilleure couverture du Département, et renouvelé une partie significative de leurs équipements.
- ⇒ Lancement en 2017 d'un plan décennal de constructions de casernes de Sapeurs-Pompiers de 73 millions d'euros
- ⇒ 1,5 million d'euros pour des actions de prévention contre les incendies, notamment auprès des forestiers sapeurs (débroussaillement des routes, achats de véhicules et d'équipements, etc.).
- ⇒ Flotte de véhicules renouvelée, amélioration des équipements des sapeurs-pompiers, acquisitions de canadairs et d'hélicoptères de lutte contre le feu.

4. <u>Etendre le plan 100% sécurité pour les collégiens</u>

- ⇒ 81 collèges ont été sécurisés à ce jour, 16 sont en cours de sécurisation, sur un total de 131 potentiels : portails d'accès sécurisés, grilles anti-intrusion et 1000 caméras de vidéoprotection déployées,
- ⇒ 59 établissements bénéficient d'un dispositif de médiation sociale
- ⇒ Les agents d'accueil des collèges ont suivi des formations sur les valeurs républicaines, la laïcité, la citoyenneté et la prévention de la radicalisation.
- ⇒ 55 millions d'euros sur dix ans sont engagés pour sécuriser les collèges grâce au plan Charlemagne.



GROUPE PROVENCE UNIE



5. <u>Lutter contre toutes les formes de violences</u>

- ⇒ Nous avons ouvert une Maison Départementale de la Lutte Contre les Discriminations et participé à la création de la Maison de la Justice et du Droit à Marseille (145 000€ = 16% du coût global de l'opération).
- ⇒ Nous soutenons les associations qui viennent en aide aux victimes, et nous participons au financement de différents dispositifs (intervenants sociaux dans les commissariats, téléphone grave danger, éloignement des auteurs de violences, groupes de paroles, cellule d'écoute et de suivi des familles pour prévenir la radicalisation, etc.).
- ⇒ Nous participons aux travaux des Conseils Locaux ou Intercommunaux de Sécurité Prévention de la Délinquance, et nous menons de nombreuses actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation.
- ⇒ Nous menons avec la préfecture de police des actions de sensibilisation à l'accidentologie auprès des collégiens de 6ème et de 4ème (Opération « Partage ta route »), nous animons des ateliers pédagogiques sur la sécurité routière lors de diverses manifestations (foire de Marseille, etc.) ou à la demande de communes, et en 2022, nous déployons un « bus de la sécurité routière » pour aller au-devant de nouveaux publics, notamment les personnes du Bel-âge.
- ⇒ Labélisation de 37 sites départementaux en « Lieu refuge » afin de participer à la lutte contre le harcèlement de rue et aux violences aux personnes.

Enfin, nous avons créé au sein des services départementaux une direction de la sécurité, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (DSPDR) dotée d'un budget de 11 millions d'euros. En lien notamment avec la direction départementale de la sécurité publique et les communes, elle travaille et contribue de manière volontariste, dans la limite de son champ d'action, à rendre notre département plus sûr. A ce titre, les services de la DSPDR:

- ⇒ Participent aux instances partenariales traitant des questions de sécurité :
 - GPO (Groupes de Partenariat Opérationnel) mis en œuvre par la Police Nationale qui réunissent les acteurs de terrain autour des problèmes de sécurité du territoire (par arrondissement sur Marseille).
 - CLSPDR (Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) dans les communes de plus de 10 000 habitants et dont le Département est membre de droit.
- ⇒ Financent des structures intervenant en matière :
 - D'aide aux victimes
 - D'accès au droit
 - De prévention de la récidive
 - De lutte contre la radicalisation
- ⇒ Mettent en œuvre des actions et projets innovants :
 - Procès fictif et ateliers de philosophie à destination des collégiens
 - Organisation des « Péplum de la laïcité » dans les centres sociaux ainsi qu'au sein des établissements pénitentiaires afin de veiller à la diffusion des Valeurs Républicaines auprès de tous les publics.

⇒ 4 élus « Provence Unie » ont des délégations directement au service de la sécurité

- Mandy Graillon, Conseillère départementale déléguée à la Sécurité, à la Prévention de la délinquance et de la Radicalisation, à l'Exigence confiance et probité, à la Langue et à la Culture Provençales.
- o Richard Mallié, Conseiller départemental délégué à la Protection des massifs forestiers, Président du SDIS.
- Hélène Gente-Ceaglio, Conseillère départementale déléguée à la Lutte contre les discriminations et les Violences faites aux femmes et enfants.
- o Martine Amselem, Conseillère départementale déléguée à la Prévention routière.